

03.09.2024 – 18:57 Uhr

Société Suisse Entrepreneurs: Les entrepreneurs augmenteront les salaires en janvier 2025

Zürich (ots) -

Le mardi 3 septembre 2024 a eu lieu le premier round de négociations sur les salaires 2025. La délégation de la Société Suisse des Entrepreneurs a indiqué à cette occasion que les entrepreneurs allaient, comme les années précédentes, augmenter les salaires du personnel de chantier dès janvier prochain. Les augmentations individuelles basées sur la performance sont la priorité. Il a été pris note des revendications syndicales - à savoir hausse générale de 250 francs et passage de 16 à 18 francs de l'indemnité quotidienne du repas de midi. Tant que les syndicats continueront d'encaisser des millions via un système opaque de rétrocessions, ils pénaliseront eux même le pouvoir d'achat des ouvriers et ouvrières de la construction. Dans ce contexte, demander une augmentation collective des salaires apparaît peu crédible. La SSE demande une nouvelle fois aux syndicats de renoncer à cette utilisation non conforme des fonds afin de soulager financièrement les travailleurs et travailleuses de la branche.

Le mardi 3 septembre 2024 a eu lieu le premier round de négociations sur les salaires 2025. À cette occasion, la délégation de la Société Suisse des Entrepreneurs a montré sa volonté de maintenir les salaires du secteur principal de la construction dans la tranche supérieure et indiqué que les entrepreneurs allaient, comme les années précédentes, augmenter les salaires du personnel de chantier en janvier 2025. Les augmentations individuelles basées sur la performance sont la priorité car elles sont dans l'intérêt des professionnel(le)s et soutiennent leurs perspectives de carrière et d'évolution. Ces augmentations sont essentielles pour fidéliser la main d'oeuvre qualifiée.

Le secteur principal de la construction est celui qui préserve le plus le pouvoir d'achat

Le secteur principal de la construction garde sa ligne de conduite et, à l'inverse de la plupart des branches en Suisse, peut se vanter d'avoir entièrement garanti le pouvoir d'achat réel entre 2019 et 2023. Parmi les secteurs de l'artisanat, il reste de loin celui qui paie le mieux - à un niveau de rémunération équivalent à celui de diplômés universitaires. Un auxiliaire sans diplôme professionnel touche en moyenne 4959 francs par mois, ce qui équivaut à environ 65 000 francs par an; de son côté, un chef d'équipe peut prétendre toucher un salaire minimum de 6082 francs, soit 79 000 francs annuels. Ces chiffres sont notamment la conséquence des augmentations salariales opérées volontairement par les entrepreneurs en janvier 2024, sans injonction collective. L'enquête de la SSE sur les salaires révèle que les entreprises du secteur principal de la construction ont en moyenne augmenté de 1,1 % les salaires 2024 de leurs collaborateurs et collaboratrices assujetti(e)s à la Convention nationale. Avec +1,6 %, les salaires des auxiliaires sont ceux qui ont le plus augmenté en 2024. Ainsi, les entrepreneurs renforcent leur engagement de responsabilité sociale, et ce d'autant que ce sont les rémunérations de ceux qui sont les plus vulnérables à l'inflation qui ont le plus augmenté. Brandi par les syndicats, le gel des salaires 2024 n'a donc pas eu lieu.

Renoncer aux rétrocessions: la contribution des syndicats au pouvoir d'achat

La délégation de la SSE, représentant les employeurs, a pris connaissance des revendications des syndicats. Ces derniers demandent une hausse générale de 250 francs, une augmentation de 250 francs des salaires minimaux ainsi qu'une revalorisation de 16 à 18 francs de l'indemnité quotidienne du repas de midi. Il en résulterait une revalorisation salariale allant de 3,1 à 4,8 % selon les catégories de salaires. La délégation de la SSE a cependant fait valoir que la revendication d'une hausse générale est tout sauf crédible tant que ce système opaque de rétrocessions continuera de renflouer les caisses des syndicats avec des millions de francs émanant du personnel de chantier.

Si la délégation de la SSE s'est dit prête à discuter d'augmentations collectives, cette dernière attend des syndicats qu'ils assument dûment leurs responsabilités et renoncent à encaisser des fonds dont l'utilisation est non conforme. Dans l'optique d'éventuelles réévaluations générales des salaires effectifs et minimaux (et aussi pour ce qui est de leur ampleur), il sera important de savoir si les syndicats sont disposés à reconsidérer et même à supprimer les taxes collectives et obligatoires qu'ils perçoivent auprès des travailleurs et qu'ils ont jusqu'à présent utilisé de manière non conforme pour des programmes de rabais plutôt que pour la protection des salaires et la formation. La marge de manœuvre pour des mesures collectives apparaît pour l'heure encore plus réduite que les années précédentes. Les prochaines négociations auront lieu jeudi 10 octobre 2024.

Contact:

Jacqueline Theiler, responsable de la communication SSE
tél. 058 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Matthias Engel, porte-parole SSE
Tél. 058 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100922583> abgerufen werden.